



# Le Lien des puiséens et puiséennes

Journal communal  
Septembre 2020 Numéro 1

## L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Puiséennes et Puiséens,

Merci pour votre participation et la confiance que vous avez exprimées envers la nouvelle équipe municipale lors des dernières élections.

Ce journal, c'est la preuve de notre volonté d'amélioration de notre communication. N'hésitez pas à faire part de vos remarques sur le contenu et la présentation à la Mairie.

Le nouveau conseil municipal, après deux mois d'attente, s'est mis en place lors de la séance du 25 mai. Trois adjoints ont été nommés avec des fonctions bien précises qu'ils exercent au sein de commissions où ils sont accompagnés par des conseillers dans leurs réflexions, suggestions et choix : Joël VANDAMME à l'aménagement et l'urbanisme, Fabienne HELVIG à la vie du village, Christine FAUTRAIT à la communication.

Toutes ces commissions sont déjà au travail pour apporter des dossiers qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, dans sa deuxième séance, a adopté le budget primitif 2020 caractérisé par la prudence financière correspondant à cette période difficile de crise sanitaire que nous vivons, avec une sortie pas encore déterminée et des conséquences difficilement mesurables. Cette pause dans notre budget nous laisse le temps de bien hiérarchiser, étudier et ajuster nos financements afin que nos prochains investissements soient encore plus adaptés à nos besoins et durables pour notre village.

Dans notre agglomération, le nouveau conseil est totalement installé depuis le 8 septembre, avec un nouveau président Monsieur Jean-Paul JEANDON, après trois mandats de Monsieur Dominique LEFEBVRE. Une nouvelle gouvernance plus participative se met en place avec un fonctionnement différent, mais mon rôle de conseiller reste le même dans la gestion du présent et de l'avenir de notre agglomération, et en tant que représentant de la Commune pour défendre nos intérêts Puiséens.

Le premier septembre, c'était la rentrée pour les enfants à l'école du Vieux Noyer. Rentrée presque normale si ce n'est quelques précautions pour éviter de nouveau un confinement total que nous avons connu et qui a éprouvé enfants, parents, personnes âgées et entreprises.

Pour éviter cette propagation du virus, nous nous sommes aussi repliés dans nos familles et notre vie villageoise s'est rétrécie, plus de brocante, de fêtes... Ce moment désagréable, que nous vivons, aura une fin, il faudra alors retisser les liens qui font de PUISEUX une communauté vie. L'entretien de notre communauté dépend de vous tous, habitants, du temps que vous pouvez mettre à la disposition de tous, dans les associations et plus particulièrement le Comité des Fêtes qui œuvrent à l'animation de notre village. Je vous demande de vous investir un peu pour que notre village ne soit pas réduit à une simple juxtaposition de logements habités par de simples consommateurs de services.

Prenez un peu de temps, engagez-vous dès maintenant dans ces associations avec le concours des quinze membres du Conseil Municipal afin de faire revivre très bientôt notre communauté villageoise.

Bonne lecture à tous de notre petit journal.



**2e rang gche à dte:** Jamal GOUACHI, Christian MILLET, Bernard DECOSTER, Dany METRO, Thierry THOMASSIN, Louis THOMASSIN, Joël VANDAMME

**1er rang gche à dte:** Mélinda MESMIN, Christelle GARCERA, Graziella LEDOUX, Fabienne HELVIG, Christine FAUTRAIT, Erwan NICOT

**absents:** Marc SCHLUMBERGER, Virginie MOLINA

## RAPPELS

### ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS SUR LA COMMUNE

Le Maire de la commune de PUISEUX-PONTOISE

VU la Loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 1980 portant Règlement Sanitaire Départemental ;

**Considérant** que les voies et espaces publics doivent être entretenus pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ;

**Considérant** que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation ;

**Considérant** que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général :

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. (art.2.1)

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

(art. 2.3)

### ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA PRESENCE DES CONTENEURS, SACS ET ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE

La présence des conteneurs, sacs et encombrants sur le domaine public est acceptée à partir de 20H00 la veille du jour de collecte jusqu'au lendemain 20H00. (art.1)

#### LES ENCOMBRANTS

La collecte se fait sur RDV au 01.34.41.90.00 ou par Mail : [encombrants.cacp@veolia.com](mailto:encombrants.cacp@veolia.com)

#### LES DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

Et pour cause, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes : **dégradations du cadre de vie ; souillures des espaces publics ; prolifération des microbes et risques de chute.**



## Informations pratiques

### La CAF du Val d'Oise déménage

Pour écrire : TSA 56921

95018 CERGY-PONTOISE CEDEX

Pour se rencontrer :

13 boulevard de l'Oise CERGY



### Collecte des déchets sur Puiseux-Pontoise :

Les déchets doivent être présentés la veille du jour de la collecte prévue entre 6h et 13h y compris les jours fériés.

Encombrants sur RDV formulaire en ligne sur [cerypontoise.fr](http://cerypontoise.fr) ou au 01.34.41.90.00/ tapez 1



Lundi



Mercredi



Jeudi

### SALLE François LEMONNIER

(1<sup>er</sup> maire de Puiseux)

#### LOCATION

Nous vous informons que la nouvelle salle polyvalente n'est plus proposée à la location jusqu'à nouvel ordre, pour les raisons sanitaires que vous connaissez.

## Découverte des quartiers de Puiseux



  
La Charmerie





## ETAT CIVIL

### Ils sont arrivés

Côme DELORME  
Emmy HOFFERLIN  
Nate DA SILVA  
Maëlaan TRINEL  
Ilyan ABIDI  
Louey AZZOUZ  
Matilde RAMOS MOREIRA  
Ethan TASNIER  
Mohamed HACHI  
Ousmane CISSE

### Ils se sont dit « OUI » le 04/07/20

Ikram DASTAN et Cancel DURMUS  
Sylvain DRUEZ et Léa MERCIER

### Ils nous ont quittés

Selvaradjou SARON 05/02/20  
Jeanne LE BRIS née MAISSE 17/04/20  
Jean-Claude BADA 27/04/20  
Thi Ngoc Oanh TAN 27/06/20  
Marc FLORENTIN 03/09/20

## AGENDA

**4 octobre:** Après-midi Puisseux propre  
**12 décembre :** Noël des enfants de Puisseux  
**15 décembre :** Noël des anciens  
**? décembre:** chocolat/ vin chaud par le comité des fêtes  
**? janvier 2021 :** vœux du maire et galette des rois

### Célébrations religieuses

**Tous les mercredis (hors vacances scolaires)**

**église Sts Pierre et Paul:** 18H15 Chapelet et 19H00 Messe

**1er nov :** fête de la Toussaint messe à 10H30

**25 décembre:** fête de Noël messe à 10H30

Bientôt le site internet sera mis à jour... à suivre.

[puisseux-pontoise.fr](http://puisseux-pontoise.fr)

**Journée PUISSEUX PROPRE**

Dimanche 4 octobre 2020 de 14h à 16h  
Rendez-vous devant la mairie

Notre sortie se fera masquée

**Puisseux Pontoise**

Merci de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie votre bulletin de participation ou par mail : [mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr](mailto:mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr) avant le dimanche 27 septembre.

Je souhaite participer à la Journée Puisseux Propre, nous serons ..... participants.  
Nombre d'adulte(s) : ..... Nombre d'enfant(s) : .....  
Nom(s) du ou des participant(s) : .....

## MAIRIE

12 Grande Rue  
95650 Puisseux-Pontoise  
Tél. 01 34 46 10 82  
[mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr](mailto:mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr)

**Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :**

**9 H – 12 H MERCREDI et SAMEDI**

**14 H – 18 H MARDI et VENDREDI**